

Marchés nocturnes Les Mardis de l'été 2022 Dossier d'inscription

La commune de Saint-Jouin-Bruneval organise des marchés nocturnes hebdomadaires au titre de l'année 2022. Ils se tiendront sur la place Claude Cheinisse et ses abords, tous les mardis du 12 juillet au 30 août (soit 8 dates).

HORAIRES

Les marchés sont ouverts au public de 17 heures à 22 heures. L'installation des stands commence à 15 heures.

STATIONNEMENT

Le stationnement des véhicules est interdit dans le périmètre du marché, sauf activité spécifique (foodtruck, véhicule réfrigéré...). Dans tous les cas, merci de ne jamais stationner sur le bouldrome ni devant l'accès de la mairie menant à la rampe pour personnes à mobilité réduite et poussettes.

EMPLACEMENTS

Les emplacements ont une surface moyenne de 3 à 5 m. Merci de nous contacter rapidement pour tout besoin spécifique. Les emplacements réservés non réclamés à 16 h 30 le jour du marché seront remis à la disposition de l'organisateur.

MATÉRIEL

La commune ne fournit pas :

- d'abris faciles ;
- de rallonges électriques ni de prise type forain.



Munissez-vous obligatoirement d'un adaptateur prise européenne grande longueur :

TARIFICATION

Le droit de place a été fixé par arrêté municipal à 1 €/mètre. L'encaissement est effectué le jour du marché. En cas de forte demande, l'organisateur se réserve le droit de limiter le nombre de participations sur les 8 nocturnes.

JUSTIFICATIFS À FOURNIR

- Règlement intérieur signé.
- Pièce d'identité.
- Attestation d'assurance de responsabilité civile professionnelle avec mention de l'activité ambulante.
- Extrait de KBIS du Registre du Commerce et des Sociétés, ou inscription à la Chambre des Métiers ou à la Maison des Artistes, ou auto-entrepreneur, ou carte de commerçant ambulant.
- Récépissé de déclaration (cerfa A 13984*1) délivré par le service hygiène et sécurité alimentaires pour tout commerce de denrées alimentaires animales ou d'origine animale (fraîches, sèches ou en conserve).

GESTION DES DÉCHETS

Faisons le maximum pour limiter les déchets et trier ceux que nous produisons. Si vous ne pouvez pas remporter vos déchets, merci d'utiliser les poubelles de tri (vrac et recyclable) à disposition sous la Halle et sous la hallette.

LOGOS, RÉSEAUX

Pour communiquer sur vos réseaux, vous pouvez utiliser notre affiche.

Vous pouvez également faire un lien vers nos pages Facebook [Saint-Jouin](#), [Saint-Jouin pratique](#), [L'ESCALE Médiathèque](#) et vers notre page [Instagram](#).

Toute l'équipe vous souhaite de beaux marchés !

FICHE D'INSCRIPTION MARCHÉS NOCTURNES 2022

Nom :	
Prénom :	
Nom de société	
Adresse :	
Code postal :	
Ville :	
Téléphone :	
Mail :	
Type d'activité :	
Surface souhaitée :	

Je souhaite participer aux dates suivantes :

- Mardi 12 juillet**
- Mardi 19 juillet**
- Mardi 26 juillet**
- Mardi 2 août**
- Mardi 9 août**
- Mardi 16 août**
- Mardi 23 août**
- Mardi 30 août**



NOUS CONTACTER

Mairie de Saint-Jouin-Bruneval

02 35 13 10 10

lemarche@st-jouin-bruneval.fr

mairie@st-jouin-bruneval.fr